

FEUILLET D'INFORMATION

Sentiers de débardage

Ministère des Pêches et des Océans

APPLICABILITÉ

Les porteurs forestiers empruntent des sentiers pour transporter le bois abattu jusqu'à la route. Les mesures d'atténuation exposées dans le présent feuillet d'information s'appliquent au transport du bois avec des porteurs et peuvent être adaptées au transport du bois avec des débusqueuses.

POINTS À CONSIDÉRER

La circulation de la machinerie dans les sentiers provoque le tassement du sol forestier, lequel perd ainsi son action filtrante naturelle. Comme les eaux de surface ne peuvent plus pénétrer dans le sol, elles s'accumulent dans les ornières, comme dans un fossé. L'eau s'écoulant dans les ornières provoque l'érosion du sol et peut entraîner d'importants volumes de limon dans les cours d'eau adjacents, endommageant ainsi l'habitat du poisson et nuisant à la vie aquatique.



Les ornières recueillent l'eau chargée de sédiments.

MISE EN ŒUVRE

- Il faut planifier à l'avance l'emplacement des sentiers de débardage afin de réduire au minimum les traversées de cours d'eau.
- Pour éviter que de l'eau chargée de sédiments s'accumule dans les ornières puis se déverse dans les cours d'eau, il faut installer des billes de dérivation en travers des sentiers avant que des ornières se forment. Les billes doivent être installées près de l'endroit où l'eau pénètre dans le sentier du porteur forestier, en un point où le terrain présente une pente d'un côté. Pour ce faire, il suffit de former une petite digue en terre avec la lame du porteur en travers du sentier, et de placer une bille de 30 cm (12 po) de diamètre juste en avant de la digue, du côté de la pente. Si les conditions sont extrêmement humides, plusieurs billes de dérivation doivent être disposées le long du sentier.



Les billes de dérivation acheminent l'eau hors du sentier, vers le sol forestier.

Sentiers de débardage

- On doit installer des ponts temporaires pour franchir les cours d'eau.



Les ponts temporaires sont économiques et faciles à installer, et protègent l'habitat du poisson.

ENTRETIEN

- Il faut installer de nouvelles billes de dérivation dans le sentier lorsque les billes en place s'enfoncent dans le sol et perdent leur efficacité.

ABANDON

- Les billes de dérivation doivent être laissées en place pour intercepter l'eau de surface et l'acheminer vers la végétation adjacente.

- Les approches des traversées de cours d'eau doivent être stabilisées avec des rémanents.
- Les ponts temporaires peuvent être transportés sur un autre site de récolte.
- Les mesures ci-dessus peuvent également être appliquées aux anciens sentiers de débusqueuse.

RÉFÉRENCES

Anon. *Directives environnementales pour la construction de routes d'accès et de traversées de cours d'eau*. Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, 1990, 64 p.

Brathwaite, Glen C. *Woodlot Roads Stream Crossing*. Entente de coopération Canada- Nouvelle-Écosse sur le développement forestier, 1992, 34 p.

McCubbin, R.N. *et al.* (révisé). *Resource Road Construction – Fish Habitat Protection Guidelines*. MPO, 1990, 78 p.

Le présent feuillet d'information ne constitue pas une approbation de la part du MPO. D'autres stratégies d'atténuation peuvent être requises. Il incombe au promoteur de communiquer avec les organismes de réglementation compétents.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC
LE BUREAU LOCAL DU MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS.

